

Les bandes d'adolescents

Tous les ans, à la même période, un mois après la rentrée scolaire, dès que les premiers froids arrivent, elles font leur apparition... disparaissent épisodiquement, réapparaissent au moment où on s'attend le moins... ainsi de suite jusqu'à ce que les beaux jours du printemps reviennent. Ils s'agit des « bandes d'adolescents ».

De manière générale, nous sommes plutôt démunis... Au mieux nous faisons face, nous essayons d'endiguer la vague, en attendant que les beaux jours arrivent... et cela recommence encore l'année suivante.

Ce préambule pour dire que l'initiative de cette journée d'étude est excellente à quelques semaines de l'apparition des premiers froids...

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne faut pas, à mon avis, réduire ce phénomène à la météorologie; il y a, *comme on va le voir, beaucoup de causes.*

Le sens de mon intervention est d'apporter une contribution à ce que doit être cette journée : une réflexion collective... Ma contribution sera par ailleurs illustrée par le témoignage d'un bibliothécaire qui s'est trouvé « sur le tas » (comme on dit) pendant plus de 5 ans, dans un des quartiers les plus difficiles de Grenoble : « le quartier Mistral ».

Pour cet exposé, je me suis inspiré du rapport de Pierre Michard, Directeur du Centre de Formation et de Recherches de l'Education Surveillée, publié en 73, par la Documentation Française.

J'ai systématiquement transposé ce rapport en essayant de l'adapter à la situation des bibliothèques.

3 PARTIES :

- 1 - Description du phénomène, avec une typologie des conduites délinquantes, il est important que nous parlions de la même chose en définissant le sujet.
- 2 - Une brève analyse des facteurs individuels et sociaux qui conduisent à la délinquance.
- 3 - Une dernière partie que j'intitulerai : QUE FAIRE ? car il faut reconnaître que les solutions et les résultats obtenus en matière de protection de l'enfance et de rééducation, s'ils ne sont pas négligeables... n'en sont pas moins insuffisants.

Après quoi, je laisserai la parole à Annie... pour apporter un témoignage plus concret, plus vivant, où se dessineront peut-être des remèdes plus pratiques.

QU'EST-CE QU'UN COMPORTEMENT DELINQUANT ? COMMENT CLASSE-T-ON CES DIVERS TYPES DE COMPORTEMENT ?

1°) Préambule :

Il me paraît important de *cerner* un peu ce qu'est une conduite délinquante... Car toute appréciation est relative...

Pour certains, des enfants qui font trop de bruit en jouant dans un jardin, sont considérés comme des délinquants... alors que pour d'autres, une tentative manquée de tir à la carabine sur un passant n'est pas répréhensible, puisque cette tentative est manquée...

Mais je voudrais *d'abord* prendre une précaution qui me paraît importante : celle de ne pas tomber dans le racisme anti-jeunes.

En effet :

Les bibliothèques sont fréquentées par de nombreux jeunes. A Grenoble, sur 40 000 lecteurs actifs, entre 8 et 10 % ont de 12 à 18 ans, soit un nombre oscillant entre 3 500 et 4 000 jeunes... Cette classe d'âge correspond à celle dans laquelle se classe le phénomène de la délinquance, bien que la loi française, contrairement à certaines législations étrangères (loi anglaise de 69 qui fixe cette limite à 14 ans) ne fixe pas de limites en dessous de laquelle, il n'est plus possible d'être considéré comme délinquant. Il existe une simple limite juridictionnelle, sept ans, et depuis 1906, la minorité pénale est relevée à 18 ans.

Or

L'étude des conduites délinquantes fait ressortir que la tranche d'âge la plus favorable (si j'ose dire) est celle qui oscille entre 16 et 18 ans avec cependant une tendance au rajeunissement (28 % pour les garçons de 16 à 18 ans — au lieu de 1,5 % pour les moins de 13 ans) avec une autre disproportion, celle du sexe (1 fille pour 9 garçons), mais là aussi avec une tendance à l'accroissement du comportement délinquant chez les filles.

Cela signifie que :

sur 4 000 jeunes (plusieurs milliers) qui fréquentent les bibliothèques, théoriquement, une bonne centaine seulement y ont un comportement délinquant... Cela, *c'est bien sûr* la théorie... dans la pratique, comme on le verra dans le témoignage d'Annie, même s'ils sont peu nombreux, la concentration du phénomène, et l'activité de cette minorité, rendent vite le phénomène difficilement supportable...

Essayons de voir pourquoi, en décrivant ce comportement.

2°) Typologie du comportement délinquant :

Sur la base du rapport de P. Michard et en fonction de ce qui se passe dans nos bibliothèques, je voudrais essayer de faire une typologie du comportement délinquant :

Il ressort des statistiques judiciaires 4 grandes classes d'infraction :

- Les atteintes aux biens,
- Les atteintes aux personnes,
- Les atteintes aux mœurs,
- Les infractions diverses.

2.1. Ce sont les atteintes aux biens qui prédominent dans des proportions écrasantes : 80 %. C'est (essentiellement) *le vol et le vandalisme* qui constituent l'essentiel des conduites délinquantes.

Pour le vol : vols de sacs, de portefeuilles, de véhicules avec ou sans moteurs, de matériel audiovisuel (micros, électrophones, magnétophones), spots lumineux... curieusement, peu de vols de documents, presque pas de livres... on peut en conclure qu'ils ne sont guère intéressés par la lecture.

Pour le vandalisme : il s'agit de destructions gratuites de jeunes, agissant presque toujours en groupe : vitres cassées, rayonnages renversés, fauteuils percés au couteau, moquettes brûlées, graffitis sur les murs, généralement obscènes... inondations en bouchant les lavabos... et, pour parachever le tout, manifestation des besoins naturels les plus élémentaires... (Mistral).

2.2. Les conduites caractéristiques *d'atteintes aux personnes* sont beaucoup plus rares : 8 %.

Elles sont surtout le fait de bagarres entre jeunes ou de conduites agressives vis-à-vis des adultes dégénérant en bagarres. En règle générale, cela se limite aux coups de poings et de pieds... Cela peut s'aggraver avec des objets contondants (chaînes de vélo, barres de fer, chaises, jets de pierres et toutes sortes d'objets...)... presque jamais l'arme blanche n'est utilisée, couteaux... bouteilles cassées... en ce qui me concerne je n'ai encore jamais vu de situation où les problèmes se réglaient à l'aide d'armes à feu.

2.3 Les conduites caractéristiques *d'atteintes aux mœurs* sont encore plus rares :

Elles se manifestent par des relations hétéro ou homosexuelles provocantes... par des conduites sexuelles vénales, par des conduites sexuelles violentes : viols collectifs « viols en réunion ». (Le plus souvent, il s'agit de simulations).

2.4 Les autres conduites délinquantes sont le fait de l'état d'ivresse, du chahut collectif... turbulances.

Ces conduites très hétérogènes restent très souvent en deçà de la limite du supportable et seule une accumulation finit par les rendre insupportables. Tout dépend de la capacité d'intervention (pas trop tôt ; pas trop tard) de la maîtrise, de la patience du bibliothécaire... Avant de parler des *interventions* pour faire face à cela, essayons d'analyser brièvement les *facteurs* qui conduisent à ces actes.

II - BREVE ANALYSE DES FACTEURS QUI CONDUISENT A LA DELINQUANCE :

Je disais, au début de l'entretien, que ce problème ne se réduisait pas à des causes météorologiques, il y a en effet d'autres causes qu'il convient de mettre en évidence, si on veut comprendre, et, le cas échéant, résoudre le problème.

Tous les spécialistes : juges, médecins, psychiatres, psychologues, pédagogues, sociologues, mettent en avant des facteurs individuels et des facteurs sociaux.

A. Facteurs individuels :

Les facteurs individuels regroupent :

— *des facteurs biologiques* : (atteintes neurologiques, tumeurs, troubles endocriniens, troubles moteurs). Ces facteurs ne sont pas négligeables puisqu'ils interviennent dans près de 25 % des cas de délinquance sérieuse.

— *des facteurs psychologiques* : ils sont plus rares, moins de 5 % des cas de troubles caractériels. Il s'agit de délinquants dont l'affectivité est perturbée : égocentrisme et immaturité affective, mauvaise différenciation du moi et de l'autre.

Une mauvaise relation affective avec la mère, une déficience de l'image paternelle sont dans ce cas les facteurs prédominants d'une mauvaise socialisation.

B. Facteurs sociaux :

1 - liés aux micro-groupes de socialisation - que sont :

— *le groupe familial* : les facteurs à considérer sont ceux qui compromettent les relations mère-père/enfant.

- dissociation (décès, séparation, divorce);
- grand nombre d'enfants;
- conséquence des conditions de travail dans les villes modernes.

— *le milieu scolaire* : cette étape obligatoire de la socialisation des jeunes couvre 12 ans minimum de la vie de l'enfant... Il existe une corrélation étroite entre la délinquance et l'inadaptation scolaire (effectifs trop lourds).

— *autres milieux de vie* : groupes de camarades qui, sous l'influence d'un certain nombre de facteurs, peuvent évoluer en groupes anti-sociaux.

- le milieu résidentiel qui ne favorise pas avec l'adulte des relations affectives;
- les milieux de loisirs qui par augmentation du temps disponible sans préparation ne conditionnent pas l'intégration sociale;
- le milieu de travail : peu épanouissant et peu accueillant pour les jeunes.

2 - liés à la mutation de la société globale :

Une corrélation étroite existe entre l'extension de la délinquance et l'*accélération brutale du rythme d'évolution*, l'effet de mutation de la société actuelle, le passage rapide du stade industriel au stade post-industriel génèrent des facteurs qui touchent plus particulièrement les jeunes vulnérables.

Les mécanismes principaux peuvent être regroupés en 3 axes :

Les effets du développement économique :

Quel que soit le type de pays — à économie de marché — socialiste — en voie de développement — la hausse de la délinquance coïncide avec le *développement économique*; elle peut paradoxalement coïncider avec la pénurie totale.

Exemple : le taux de délinquance des garçons de 14 à 17 ans est de 7 ‰ en Limousin (secteur en régression) contre 13,4 ‰ dans la région de Grenoble (secteur en développement accéléré). Il serait périlleux de condamner le développement économique pour autant, mais il faut bien reconnaître que la condamnation du *productivisme*, telle qu'elle est faite par les écologistes repose sur le bon sens...

La mobilité généralisée (géographique, professionnelle, technologique, sociale) porte atteinte à la stabilité des groupes de vie dans le cadre desquels se socialise le jeune.

La liaison entre mobilité géographique et délinquance est très nette à Grenoble; le phénomène est remarquable puisque 70 % des délinquants sont des jeunes récemment installés dans la ville (plus spécialement dans les quartiers périphériques).

L'extension de l'urbanisation : la délinquance s'épanouit plus facilement dans les milieux urbains où on se trouve en présence de zones de mauvaise intégration (banlieues industrielles périphériques). Les indices qui définissent les taux de participation sociale sont bas : fréquentation scolaire irrégulière — instabilité de l'emploi, chômage, bas salaires... le tout souvent lié à des phénomènes *ethniques* : concentration de migrants qui génèrent des conflits de culture incontestables facteurs d'inadaptation. Il faudrait s'appesantir sur ce phénomène qu'on retrouve dans toutes les grandes métropoles.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, tous ces facteurs pathogènes se combinent entre eux... On peut appeler cela la loi de l'emmerdement maximum... Mais il faut reconnaître que c'est surtout le fils du travailleur immigré en chômage qui se trouve en butte à des difficultés scolaires et dans une situation pré-délinquante.

Tels sont rapidement évoqués les facteurs pathogènes qui favorisent la délinquance.

Alors que faire pour qu'ils disparaissent et surtout pour en venir à ce que notre lot comment y faire face quand on est bibliothécaire... qu'il faut protéger son équipement, ses collections, sa personne, ainsi que les lecteurs ?

III - QUE FAIRE ?

Quand on évalue le coût de la délinquance, coût de la répression de la rééducation, coût financier, social, on se demande pourquoi l'investissement sur les adaptations à réaliser dans les différents secteurs institutionnels concernant directement les jeunes ne sont pas plus grands : effectifs chargés dans les classes ; l'urbanisme et le logement à bon marché coûte finalement plus cher qu'on ne le pense lorsqu'on songe à ses conséquences.

En attendant de meilleurs jours, et la disparition de tous ces facteurs pathogènes, QUE FAIRE ?

1) Sur le plan individuel :

Comment se comporter face à la conduite agressive de certains lecteurs...

Devant l'expression de ce qui est le plus souvent un rapport de force il convient de ne pas faire preuve de faiblesse... il ne s'agit pas d'opposer forcément un rapport de force brutal à un autre rapport de force brutal... car à la limite, c'est faire preuve de faiblesse. Il faut montrer de la maîtrise de soi et en aucun cas sombrer dans la démagogie, même sous un couvert idéologique, car cette forme de démission ne pardonne pas.

2) Sur le plan professionnel :

Faire face par une plus grande *solidarité* des travailleurs sociaux... devant une solidarité de la bande qui n'est que de façade... (autour d'un meneur...). Les bandes sont d'autant plus corrosives que bibliothécaires, animateurs, travailleurs, sociaux divers sont divisés sur le problème.

3) Utiliser l'arsenal juridique et administratif existant :

Les bibliothécaires ne peuvent résoudre un problème qui les dépasse... En tant qu'hommes ou que femme, une attitude rigoureuse, sans démagogie, en tant que bibliothécaire l'efficacité me paraît douteuse car ils ne viennent pas pour lire...

Face à un conflit, une agression importante... S'il n'est pas possible d'endiguer en tant qu'homme, femme ou bibliothécaire, je pense *qu'il ne faut pas hésiter à utiliser les moyens juridiques existants*, pour les raisons suivantes :

En effet, la juridiction des mineurs a essentiellement pour mission de prendre des mesures de sauvegarde, d'éducation ou de rééducation. L'ordonnance de 1945 sur la protection judiciaire de l'enfance, modifiée en 51, 59 et 70, qui a mis en place juge pour enfants, tribunal pour enfants, permet une intervention qui est dans la plupart des cas éducative et protectrice... grâce à l'inter-action possible entre le judiciaire et l'administratif - les condamnations pénales sont toujours très exceptionnelles, c'est la notion d'irresponsabilité pénale du mineur qui prédomine...

Les systèmes de protection et de rééducation mis en place sont loin d'être miraculeux... Il faudrait s'attaquer aux racines du mal. Je le disais au début... pas de productivisme... 50 à 60 % des sujets parviennent à une adaptation sociale relativement satisfaisante.

C'est mieux que de maintenir le jeune délinquant dans la délinquance jusqu'à ce qu'il atteigne la majorité pénale car alors dans presque 100 % des cas c'est le mettre aux mains de la justice dès qu'il a passé le cap des 18 ans.

Cécil Guitart